

EndemolShine France

**CHARTRE DEONTOLOGIQUE
ENDEMOLSHINE FRANCE**

Plan

- **Une Charte, pourquoi ?** P.3

I. Nos Principes

- 1. DIGNITE** P.4
- 2. LIBERTE** P.5
- 3. EGALITE, DIVERSITE, SOLIDARITE** P.6
- 4. INTEGRITE** P.7

II. Nos engagements

- 1. NOUS NOUS ENGAGEONS VIS-A-VIS DES PARTICIPANTS A NOS PROGRAMMES..** P.9
- 2. NOUS NOUS ENGAGEONS VIS-A-VIS DES TELESPECTATEURS** P.12
- 3. NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE** P.14
- 4. NOUS NOUS ENGAGEONS À FAIRE VIVRE CETTE CHARTE DEONTOLOGIQUE
AU QUOTIDIEN** P.15

- **Nos 14 engagements** P.16

Une Charte, pourquoi ?

EndemolShine produit chaque année environ 1500 heures de programmes audiovisuels (télé-réalité, jeux, divertissements, magazines, fiction, documentaires) et de contenus pour les nouveaux médias. Nous sommes ainsi numéro 1 en France et dans le monde.

Parce que nos programmes rencontrent un très large public, nous avons souhaité engager l'entreprise dans une démarche responsable et exemplaire, formalisée par une Charte déontologique.

Cette Charte expose, en premier lieu, nos principes et nos valeurs en matière de dignité, de liberté, d'égalité et d'intégrité.

En second lieu, cette Charte détaille les engagements que nous prenons tant vis-à-vis des participants à nos programmes que des téléspectateurs.

Pour y parvenir, j'ai souhaité bénéficier des conseils de personnalités extérieures à l'entreprise, chacune portant un regard distancié et pertinent sur notre activité.

Un groupe de travail a donc été constitué pour, dans un premier temps, valider notre projet de Charte puis, dans un second temps, en tant que Comité de déontologie, en suivre l'application.

Ce Comité rassemble huit personnalités issues de différents horizons. En tant que Président-Directeur Général d'EndemolShine France, je viendrai une fois par an présenter un rapport détaillé sur l'application et l'évaluation de la Charte déontologique durant la période écoulée. Le Comité pourra, dans ce cadre, formuler des observations et recommandations.

À travers cette démarche, nous entendons poursuivre la production de programmes audiovisuels diversifiés, créatifs, innovants et satisfaire les attentes croissantes d'un public toujours plus large, dans le respect de nos principes et de nos engagements.

Nicolas COPPERMANN

Président

I. NOS PRINCIPES

1. DIGNITE

- *Le respect de la personne*

Dans le cadre de ses activités, EndemolShine place la dignité de la personne au-dessus de toute autre considération. Cela signifie que nos actions doivent avant tout respecter la personne humaine.

C'est bien entendu aussi la garantie qu'à aucun moment les participants à nos émissions de télé-réalité ne puissent renoncer à l'exercice de l'un de leurs droits fondamentaux.

Respecter la primauté de la personne, c'est respecter l'honneur, la réputation et l'image de chacun. C'est respecter la présomption d'innocence et prohiber toute forme de harcèlement moral et physique. C'est aussi reconnaître l'existence d'un droit à l'intimité des participants à nos programmes de télé-réalité.

- *Le refus des images dégradantes*

En tant que producteur d'émissions de télé-réalité, nous devons nous employer à concilier la spécificité de ce type de programme qui se construit naturellement, sans scénario préalable, avec la nécessité de garantir aux participants et au public la diffusion d'images respectueuses de la dignité des personnes.

Nous veillons donc à ne pas diffuser ou à empêcher la diffusion d'images dégradantes ou de témoignages humiliants qui porteraient atteinte à la dignité des participants aux émissions de télé-réalité.

La réalisation d'une émission en direct soulève cependant des difficultés particulières. Nous tâchons de répondre à cette spécificité du direct par une meilleure sensibilisation des intervenants. Nous prenons les mesures nécessaires afin que les comportements ou actions portant, de notre point de vue, atteinte à la dignité d'un participant, ne soient pas diffusés ou cessent de l'être.

3 exemples d'actions concrètes en matière de dignité :

→ **Nous masquons par un signal sonore les propos injurieux, diffamatoires ou discriminatoires dans nos programmes ;**

→ **Nous ne recourons à des témoignages de mineurs dans le cadre de nos émissions que s'ils apparaissent essentiels. Nous demandons systématiquement un accord écrit des mineurs et de leurs parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale ;**

→ **Nous mettons à la disposition des candidats un lieu préservé de tout enregistrement afin de leur préserver des moments de repos.**

2. LIBERTE

Chaque individu est libre de définir ses principes ou convictions morales, religieuses, politiques ou philosophiques. Nous respectons la liberté de conscience des personnes et nous respectons également le libre arbitre de chacun. La liberté d'expression constitue un droit fondamental.

- ***Le libre arbitre***

La question du libre arbitre se pose à nous d'un double point de vue.

Le libre arbitre implique d'abord de garantir qu'aucune pression extérieure ne soit exercée sur les participants à nos programmes. Bien entendu, ceux-ci sont libres de leurs décisions, de participer à l'émission ou de la quitter.

Elle se pose également dans le cadre des émissions dans lesquelles nous veillons à ne pas présenter une situation donnée comme une vérité absolue afin de permettre au téléspectateur de se forger sa propre opinion.

- ***La garantie de la liberté d'expression***

La liberté d'expression constitue une valeur fondatrice et fondamentale pour une entreprise de production audiovisuelle.

Pour nous, elle est une condition indispensable à la créativité de nos collaborateurs.

Nous veillons, par ailleurs, à ce que les différents points de vue puissent s'exprimer dans le cadre de nos émissions.

3 exemples d'actions concrètes en matière de liberté :

- **Nous garantissons que la liberté de quitter nos programmes n'est entravée par aucune disposition, qu'elle soit contractuelle ou liée aux règles du jeu ;**
- **Nous refusons toute forme de censure afin de garantir la liberté d'expression dans le respect de la loi ;**
- **Nous faisons en sorte que les personnes filmées ne soient reconnaissables qu'à condition d'avoir obtenu au préalable leur consentement.**

3. EGALITE, DIVERSITE, SOLIDARITE

Toute distinction fondée sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille ou la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'appartenance à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom de famille, l'état de santé ou le handicap est considérée comme une discrimination.

La lutte contre toute forme de discrimination constitue pour nous une priorité. Nous veillons à la promotion de l'égalité au-delà de toutes considérations conformément aux lois et règlements en vigueur et aux spécificités de notre domaine d'activité (exceptions notamment prévues dans le domaine des médias et de la publicité concernant la discrimination fondée sur le sexe).

▪ *La diversité dans l'entreprise et à l'écran*

Chez EndemolShine, la diversité est une réalité. Qu'elle soit culturelle, sociale, ethnique ou géographique, qu'elle concerne nos collaborateurs ou les participants aux émissions que nous produisons, la diversité est une richesse et un atout au bénéfice de tous.

Nous soutenons les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de lutte contre les discriminations.

Les castings des émissions de télévision que nous produisons portent la marque de notre politique car nous tenons à promouvoir des programmes représentatifs de la diversité de la société française.

▪ *La place des femmes dans l'entreprise*

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes constitue pour nous une exigence indispensable.

Cela signifie, d'une part, qu'aucun poste chez EndemolShine n'est réservé à un genre particulier et, d'autre part, qu'à travail égal correspond une rémunération identique.

▪ *L'encouragement des comportements solidaires*

La solidarité est une valeur majeure que nous portons avec la conviction que les liens qui se créent sont un moteur pour l'entreprise.

Nous encourageons donc les comportements solidaires entre les collaborateurs et entre les participants à nos programmes de télé-réalité.

3 exemples d'actions concrètes en matière d'égalité, de diversité, de solidarité :

→ **Nous rédigeons nos offres d'emploi en termes non discriminants, diversifions nos viviers de recrutement et adressons une réponse écrite à chaque candidat postulant ;**

→ **Nous informons nos collaborateurs et les participants à nos émissions de l'existence d'un service d'accueil téléphonique en charge de recueillir les appels des personnes victimes de discrimination (08 1000 500) ;**

→ **Nos locaux répondent aux critères d'accessibilité pour les handicapés. Les personnes à mobilité réduite peuvent donc se déplacer au sein de notre entreprise sans difficulté.**

4. INTEGRITE

Nous veillons à tous les niveaux de l'entreprise à valoriser les comportements intègres, respectueux d'autrui et conformes aux lois et règlements des pays.

- ***L'exigence de probité***

Nous attendons des collaborateurs d'EndemolShine qu'ils adoptent en toutes circonstances, dès lors qu'ils représentent l'entreprise et engagent son image, un comportement honnête et responsable. C'est une condition indispensable pour garantir un climat de confiance au sein de l'entreprise, propice à l'épanouissement personnel et collectif des collaborateurs.

Nous demandons également aux participants à nos programmes de se présenter et de s'exprimer avec honnêteté.

Nous refusons toute forme et tentative de corruption dans les relations commerciales.

- ***La protection des œuvres de l'esprit***

Etre intègre, c'est aussi respecter le travail des autres et protéger le sien. Nous respectons la propriété intellectuelle, seule à même de soutenir la créativité des auteurs.

Notre métier de producteur de programmes de divertissements, de jeux et d'émissions de télé-réalité est basé sur la créativité et l'innovation. Le respect des ayants droit constitue pour nous une ardente obligation.

- ***La gestion des conflits d'intérêt***

Nous veillons à ce que les intérêts personnels de nos collaborateurs n'entrent pas en conflit avec ceux d'EndemolShine. Dans ce cadre, nos collaborateurs sont priés de nous faire part des risques de conflits d'intérêt les concernant.

Par ailleurs, nous veillons, lors des castings que nous organisons, à ce que les candidats sélectionnés n'aient aucun conflit d'intérêt en lien direct avec l'émission produite.

- ***L'acceptation et l'offre de cadeaux et invitations***

EndemolShine ne prohibe pas les cadeaux d'entreprises dès lors qu'ils n'apparaissent pas démesurés et sont sans contrepartie.

Il est donc tout à fait possible d'offrir (de recevoir) occasionnellement des cadeaux à (de) nos partenaires à la condition que cela soit ponctuel et raisonnable, conformément à la législation en vigueur.

- ***Le respect des concurrents***

EndemolShine respecte ses concurrents et s'efforce de développer un climat de confiance entre les différentes parties prenantes pour répondre aux défis communs. Cet engagement se concrétise notamment dans le cadre de l'action collective menée au sein du syndicat de producteurs et créateurs d'émissions de télévision (SPECT) afin de défendre nos intérêts communs auprès des pouvoirs publics.

3 exemples d'actions concrètes en matière d'intégrité :

→ **Nous demandons à nos collaborateurs de déclarer chaque année la liste des cadeaux qu'ils ont reçus et faits ;**

→ **Nous refusons les candidats ayant un lien familial avec un collaborateur d'EndemolShine ;**

→ **Nous vérifions systématiquement lorsque nous achetons une création originale que la personne/l'entreprise à qui nous l'achetons est bien détentrice des droits afférents.**

II. NOS ENGAGEMENTS

En tant qu'entreprise responsable, nous prenons des engagements concrets pour faire vivre nos principes.

Nous prenons des engagements vis-à-vis des participants à nos programmes, vis-à-vis des téléspectateurs et en faveur du développement durable. Nous nous engageons également à faire vivre cette Charte.

1. NOUS NOUS ENGAGEONS VIS-A-VIS DES PARTICIPANTS A NOS PROGRAMMES

- *Par un accompagnement personnalisé*

Du stade de la sélection des candidats jusqu'à l'issue de la diffusion du programme, nous prenons le soin d'accompagner et de suivre chaque candidat de manière individuelle.

Les programmes, notamment ceux de télé-réalité à huis clos, peuvent être éprouvants pour les candidats en raison de l'éloignement des proches et de l'environnement de vie en communauté.

Dans ces programmes, nous mettons en place un soutien psychologique individualisé pour tous les participants.

→ **Nous nous engageons à proposer un accompagnement personnalisé aux candidats à la fois pendant l'émission et à leur sortie, pour les aider à faire face à une nouvelle notoriété et à l'exposition médiatique qui peut l'accompagner en :**

- **garantissant l'accès au psychologue à tous les participants, à leur demande, 24 h sur 24 pendant les émissions ;**
- **communiquant aux candidats les coordonnées du psychologue lorsqu'ils quittent le jeu. Celui-ci reste à leur disposition au moins le mois suivant la fin de la programmation de l'émission ;**
- **organisant au moins un rendez-vous collectif à l'issue de l'émission ;**
- **mettant à leur disposition un collaborateur d'EndemolShine pour faire un point personnel pendant un minimum de 6 mois.**

- *Par un cadre juridique adapté*

Nous accordons la plus grande importance aux cadres juridiques dans lesquels évoluent les candidats. C'est la condition essentielle pour développer une relation basée sur la confiance et le respect mutuel.

→ Nous nous engageons à promouvoir un cadre juridique adapté aux différents types et aux différents genres d'émissions, avec pour points communs :

- l'obtention expresse du consentement de chaque participant à nos émissions pour la diffusion des images et des propos tenus dans le cadre de l'émission ;
- la transmission aux candidats sélectionnés à un programme de longue durée d'un projet de contrat dans un délai raisonnable permettant leur consentement éclairé;
- l'adaptation en permanence de nos dispositifs contractuels aux évolutions issues de la jurisprudence.

- *Par l'information des candidats sur les conditions d'enregistrement des émissions*

Les relations de confiance que nous entendons développer avec les participants à nos programmes impliquent de notre part sincérité et transparence sur les règles du jeu, et notamment les conditions d'enregistrement des émissions.

→ Nous nous engageons à informer les candidats sur les conditions d'enregistrement des émissions en :

- portant à leur connaissance les règles du jeu, le titre de l'émission, son déroulement, la liste des objets interdits pendant l'émission ;
- indiquant aux participants aux programmes à huis clos le nombre de caméras, de micros, de glaces sans tain, de caméras infrarouges et leurs emplacements ;
- les prévenant des phases sans enregistrement ;
- communiquant aux participants la Charte d'EndemolShine.

- *Par le respect d'une part d'intimité*

Par nature, la télé-réalité implique une forte exposition de la vie privée et de l'intimité des participants. Pour autant, cette exposition librement consentie ne constitue pas un renoncement au droit au respect de la vie privée. Nous veillons donc à concilier ces deux exigences dans la production.

→ Nous nous engageons à préserver une part d'intimité à chaque candidat en :

- **mettant à leur disposition un lieu dédié, pour les moments de repos (salle « CSA ») ;**
- **garantissant l'absence d'enregistrement dans la salle « CSA » (la caméra est présente seulement pour des raisons de sécurité) et l'absence de caméras dans les lieux d'intimité (toilettes) ;**
- **privilégiant les plans permettant de rendre fidèlement compte de la réalité sans porter atteinte à la dignité du candidat lorsque celui-ci est en situation de faiblesse.**

- *Par un environnement de vie garantissant les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité*

Nous veillons à ce que les personnes qui participent à nos programmes, notamment de télé-réalité, évoluent dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité.

Nous considérons qu'il nous incombe également de veiller à leur santé et à leur sécurité.

→ Nous nous engageons à préserver la santé des participants et à assurer les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité en :

- **mettant à la disposition des candidats un médecin, notamment pour les programmes d'aventure ou qui imposent des épreuves sportives ;**
- **transmettant, dans le cadre de programmes à huis clos, les médicaments délivrés sur ordonnance aux seules personnes ayant une prescription médicale et rappelant aux candidats le caractère personnel de cette prescription médicale ;**
- **veillant à modérer la consommation d'alcool systématiquement ;**
- **prenant toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du respect de l'interdiction de la consommation de stupéfiants ;**
- **réservant un espace dédié pour les fumeurs dans les programmes à huis clos ;**
- **interdisant de fumer sur les plateaux dans tous nos programmes ;**
- **fournissant à la demande ou en cas de besoin des services (blanchisserie, intervention d'un plombier ou d'un électricien) et en garantissant dans les programmes de huis clos la présence de toilettes séparées hommes-femmes.**

2. NOUS NOUS ENGAGEONS VIS-A-VIS DES TELESPECTATEURS

Les programmes produits par EndemolShine sont destinés à divertir le public qui les regarde. Nous sommes très attachés à la protection des téléspectateurs, et plus particulièrement des plus jeunes.

- *Par la garantie de l'intégrité de nos programmes*

Satisfaire et fidéliser le public qui regarde nos productions sont des objectifs prioritaires pour EndemolShine.

Les règles du jeu sont claires, transparentes et non équivoques. Les programmes de télé-réalité se construisent au fil de l'eau, sans scénario préalablement écrit.

→ **Nous nous engageons à garantir l'intégrité de nos programmes en :**

- **mettant à la disposition du public les règles du jeu chez un huissier de justice ;**
- **informant le téléspectateur du type d'émission qu'il regarde (programme de divertissement ou magazine d'information) afin de ne pas biaiser sa perception des choses ;**
- **n'insérant aucune image subliminale dans nos émissions.**

- *Par la transparence des votes du public, la sincérité des résultats*

Nous garantissons au public la sincérité des résultats de leurs votes.

→ **Nous nous engageons à assurer la transparence des votes du public et la sincérité des résultats en :**

- **sécurisant le processus de vote par la présence systématique d'un huissier de justice ;**
- **rendant publique la répartition des votes ;**
- **présentant les votes des téléspectateurs comme le reflet de l'appréciation de ceux qui ont voté et non comme un sondage d'opinion en faveur de l'un ou l'autre des participants ;**
- **fournissant toutes les informations relatives au nombre de gagnants et à leur identité dans le cadre de jeux-concours (nom, prénom et département).**

- *Par la protection des mineurs*

Nous sommes conscients que la télévision et Internet sont des vecteurs de communication particulièrement influents auprès du jeune public. En tant que producteur de divertissements et en tant qu'entreprise responsable, nous faisons de la protection des mineurs un enjeu prioritaire.

→ **Nous nous engageons à protéger les téléspectateurs mineurs en :**

- **nous adaptant aux choix du diffuseur en matière de protection de l'enfance, qu'il s'agisse de la case de programmation ou de la signalétique retenue conformément à la réglementation du CSA ;**
- **ne produisant pas d'émission à destination des enfants de moins de 3 ans ;**
- **ne diffusant pas d'images montrant des agressions physiques ;**
- **masquant par un signal sonore les propos orduriers et les insultes.**

- *Par le recueil des observations des téléspectateurs*

Parce que la satisfaction de nos clients et du public est la marque de notre réussite, nous sommes à l'écoute des téléspectateurs qui souhaitent contribuer de manière constructive à l'amélioration de nos programmes.

→ **Nous nous engageons à recueillir les observations des téléspectateurs en ouvrant une page Internet dédiée à la formulation des observations des téléspectateurs.**

- *Par un placement de produit responsable*

Nous entendons utiliser la technique du placement de produit de manière responsable.

→ **Nous nous engageons à recourir à un placement de produit responsable en :**

- **n'influençant pas le programme avec le placement de produit ;**
- **ne recourant pas au placement de produit dans les programmes destinés aux enfants de moins de 12 ans ;**
- **en assurant sur le site Internet l'information des téléspectateurs sur les produits placés.**

- *Par la non exposition de certains produits (tabacs, boissons alcooliques, drogue)*

La prévention des addictions et la protection des jeunes téléspectateurs constituent deux enjeux majeurs.

→ **Nous nous engageons à ne pas mettre en valeur sous quelle forme que ce soit certains produits en :**

- **ne montrant pas à l'écran des marques de cigarettes ou de boissons alcooliques ;**
- **ne diffusant pas de plans serrés montrant les candidats en train de fumer ou de consommer de l'alcool ;**
- **utilisant des gobelets opaques afin d'en masquer le contenu et ainsi ne pas inciter les téléspectateurs à la consommation d'alcool ;**
- **masquant par un signal sonore toutes discussions valorisant la consommation de tabac, d'alcool ou de drogue.**

3. NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La protection de l'environnement constitue aujourd'hui une priorité largement partagée à l'échelle de la planète. Nous considérons que les entreprises ont, quel que soit leur secteur d'activités, un rôle à jouer pour concilier croissance économique et exigences écologiques.

- *Pour respecter les cultures et les traditions*

Nous sommes amenés à tourner nos émissions dans les régions de France métropolitaine et d'outre-mer ou à l'étranger. Nous sommes régulièrement au contact des populations locales.

Nous sommes attentifs à l'empreinte que peut laisser notre action sur notre environnement.

→ **Nous nous engageons à respecter les cultures et les traditions en :**

- **respectant les populations locales ainsi que leur environnement naturel ;**
- **privilégiant dans la mesure du possible le recours à des matériaux et des technologies en adéquation avec notre engagement pour la planète.**

- *Pour atténuer les impacts de notre activité sur l'environnement*

EndemolShine agit pour limiter les conséquences de son activité sur l'environnement. Nous nous efforçons d'identifier les dommages environnementaux que notre entreprise pourrait causer et nous nous engageons à apporter des solutions concrètes pour en prévenir ou en atténuer les effets.

→ **Nous nous engageons à atténuer les impacts de notre activité sur l'environnement en :**

- **Limitant notre consommation d'énergie en sensibilisant nos collaborateurs et les participants à nos programmes au gaspillage (éviter les veilles des appareils électriques).**

4. NOUS NOUS ENGAGEONS A FAIRE VIVRE CETTE CHARTE DEONTOLOGIQUE AU QUOTIDIEN

La Charte déontologique est communiquée à tous les collaborateurs d'EndemolShine, aux participants aux programmes de télé-réalité, ainsi qu'aux participants à nos autres programmes. Nous la transmettrons également pour information à tous nos prestataires.

▪ *Par l'implication des collaborateurs*

Nos collaborateurs sont les dépositaires de la Charte. Il est primordial que nos principes et engagements soient partagés par tous.

→ **Nous nous engageons à mobiliser nos collaborateurs pour qu'ils soient acteurs de cette Charte en :**

- **les sensibilisant sur son existence, son contenu et ses objectifs ;**
- **en désignant un contact en charge du respect de la déontologie (contact « déontologue ») au sein d'EndemolShine France ;**
- **organisant une réunion annuelle pour débattre de l'application de cette Charte et recueillant leurs observations et propositions pour la faire évoluer ;**
- **faisant de l'application de la Charte au quotidien un élément de l'entretien individuel d'évaluation.**

▪ *Par la constitution d'un Comité de déontologie*

Un Comité de déontologie, composé de huit personnalités extérieures à l'entreprise, désignées pour leurs compétences et leurs expertises reconnues en matière de médias, de culture et de santé, est constitué pour faire vivre la Charte.

Chaque année, le Président d'EndemolShine remet un rapport au Comité sur l'application de la Charte et son évaluation. Le Comité peut dans ce cadre formuler des recommandations pour améliorer la Charte.

→ **Nous nous engageons à animer un Comité de déontologie chargé d'évaluer l'application de la Charte en :**

- **présentant chaque année au Comité un rapport sur l'application de la Charte déontologique ;**
- **mettant en œuvre les recommandations du Comité.**

NOS 14 ENGAGEMENTS

NOUS NOUS ENGAGEONS VIS-A-VIS DES PARTICIPANTS À NOS PROGRAMMES

1. Proposer un accompagnement personnalisé aux candidats
2. Promouvoir un cadre juridique adapté aux différents types et genres d'émissions
3. Informer les candidats sur les conditions d'enregistrement des émissions
4. Préserver une part d'intimité nécessaire à chaque candidat
5. Préserver la santé des participants et leur assurer les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité

NOUS NOUS ENGAGEONS VIS-A-VIS DES TELESPECTATEURS

6. Garantir l'intégrité de nos programmes
7. Assurer la transparence des votes du public et la sincérité des résultats
8. Protéger les téléspectateurs mineurs
9. Recueillir les observations des téléspectateurs
10. Recourir à un placement de produit responsable
11. Ne pas valoriser certains produits (tabacs, boissons alcooliques...)

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

12. Respecter les cultures et les traditions
13. Atténuer les impacts de notre activité sur l'environnement

NOUS NOUS ENGAGEONS À FAIRE VIVRE CETTE CHARTE DEONTOLOGIQUE AU QUOTIDIEN

14. Mobiliser nos collaborateurs pour qu'ils soient acteurs de cette Charte